

REGLEMENT GENERAL DE PECHE AU BLANC

- Le nombre de lignes à l'eau est de deux quel que soit le mode de pêche. Le pêcheur pris avec plus de deux lignes à l'eau sera sanctionné.
- Pêche roubaisienne , anglaise et fedeer autorisées
- Un kilo maximum d'amorçage de farine par jour de pêche est autorisé. Le grainage est toutefois plus recommandé.
- L'amorçage à la pomme de terre est interdit ainsi que le sang sous toutes ses formes (granulés, poudre, etc. ...).
- Les moyens de conservations (Bourriches) sont strictement interdits sauf pour les concours et les challenges. Le poisson sera remis à l'eau délicatement au fur et à mesure des prises.
- Le poisson sera décroché à l'aide d'un dégorgeoir en plastique a bouts arrondis !!! **Dégorgeoirs métalliques interdit !**
- Un **tapis de réception mouillé** sera demandé pour le respect du poisson.
- Il est interdit de reprendre le poisson.
- Chaque membre devra présenter sa carte ou son ticket journalier lors de chaque contrôle effectué par les gardes ou le staff.
- L'âge minimum d'adhésion est de 12 ans accomplis.
- Un enfant de moins de 12 ans sera autorisé à pêcher gratuitement sous la surveillance d'un membre responsable dudit enfant, cette ligne sera soustraite du nombre lignes du membre.
- **INTERDICTION DE PRENDRE LE POISSON AVEC UN LINGE .**
- Attention les emplacements sont numérotés autour de l'étang. Il vous est demandé de vous poster au centre de celui-ci. Espace de 4 m entre chaque emplacement. Il vous est demandé de pêcher devant vous.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR:

- Inscription obligatoire en tant que membre avant toute activité sur le Domaine
- La direction et les personnes habilitées se réservent le droit d'accorder ou non l'accès au site.
- Des poubelles sont à votre disposition sur le Domaine veuillez donc à ramasser vos mégots et tous vos déchets en quittant celui-ci et de rendre dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé !! Interdiction de déposer du verre dans celles-ci.
- Avant toute réservation le pêcheur doit prendre connaissance du calendrier d'activité du Domaine.
- Matériel audio interdit
- Installation sur un emplacement numéroté et pas autrement.
- Changement d'emplacement non autorisé en-cours de journée.
- Le permis de pêche est personnel
- L'utilisation des toilettes est obligatoire
- Baignade strictement interdite
- Le respect du calme , de la quiétude, du personnel, des infrastructures, de l'environnement et du voisinage sont de mise.
- Toute personne pénétrant sur le site doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour.
- Les promeneurs sont autorisés sur le site pendant les journées de pêche mais doivent respecter le calme.
- La sécurité des enfants mineurs et leurs actes sont sous la responsabilité de leur(s) accompagnants(s) qui sera (seront) convenablement assuré(s) en responsabilité civile.
- Seules les boissons de type bouteilles d'eau et thermos sont tolérés sur le Domaine, les autres sont proscrites.
- Seuls les tartines et les sandwiches sont tolérés sur le Domaine
- La convivialité, le respect et la politesse feront que chacun passe un moment agréable et en toute quiétude.
- L'équipe du Domaine du Poisson Rouge décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'accident sur le site en dehors et pendant les activités de celles-ci.

- Lors de vos réservations et paiements pour chaque discipline vous serez censé avoir pris connaissance des règlements relatif à votre réservation. Ce qui ne laissera pas de place à la discussion lorsqu'une infraction sera relevée. **Vous agirez donc en connaissance de cause.**
- Toutes personnes se rendant sur le Domaine prennent leurs responsabilités et la responsabilité de leurs visiteurs (adultes ou enfants) en tout temps et principalement lors des concours (moments où les visites sont les plus importantes), en ce qui concerne les dégâts occasionnés au matériel des autres pêcheurs.

Animaux :

- Les chiens sont tolérés, à l'exception des chiens classés dangereux qui sont interdits. Ils ne doivent créer aucune gêne pour les autres pêcheurs. Ils doivent être silencieux et rester sagement près de leur maître ou être attachés. Leurs excréments devront être ramassés.
- Ils devront être tatoués, vaccinés et assurés en responsabilité civile. Le carnet de vaccination pourra être demandé.

Environnement :

- Vous vous trouvez sur un site protégé naturellement, vous devez impérativement en respecter le cadre (les berges, la faune et la flore) et la gestion de vos déchets. Il est strictement interdit de faucher les herbes et arbustes le long des berges.
- Les feux au sol sont interdits ainsi que les barbecues hors-sol. Il est interdit d'apporter des casiers de bières ou de l'alcool sur le site.

!!! A votre arrivée n'oubliez pas le passage obligé de vos épuisettes et bourriches et autres équipements de réception dans les bassins de désinfections !!!

Sur place vous aurez l'accès au refuge et la possibilité de prendre un verre et de vous restaurer avec nos sandwiches et menus réservables à l'avance.

Merci de votre compréhension.

Le vol, la destruction de matériel, le non-respect du personnel ou de l'environnement, la mutilation des poissons entraînera de plus des poursuites au pénal.

Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion sur le champ et sans dédommagements de la ou les personnes concernées !!!

!!! Nous vous rappelons que pour votre sécurité le « Domaine Du Poisson Rouge » est sous surveillance vidéo 24/24 h. !!!

L'équipe du « Domaine du Poisson Rouge »